

Matériel d'identification bovine

Bon de commande 2024 Alpes Maritimes

Tarifs TTC applicables jusqu'au **31 décembre 2024**



A retourner à :
EdE Régional
Antenne dép. 06-13-84
Maison des Agriculteurs
22 Avenue Henri-Pontier
Bâtiment "Alpilles"
13626 AIX en PROVENCE Cedex 1

Tél : 04 42 17 15 12 (8h-12h)
Email : eder.13-84@paca.chambagri.fr

Nom :

Adresse :

CP Commune :

N° d'exploitation :
Mail :

Tél :

Réf	Boucles de naissance par paire (un seul choix possible)	Quantité	Prix unitaire TTC hors prise en charge GDS	Prix total TTC en €
Prophylaxie BVD				
VT	Paire de boucle TST pour biopsie + boucle plastique avec enveloppe matelassée pré affranchie Attention : pince jaune et noire indispensable		4,60 € hors coût analyse labo	
VTH	Paire de boucle TST pour biopsie + boucle électronique * avec enveloppe matelassée pré affranchie Attention : pince jaune et noire et pince TTU rouge indispensables		5,65 € hors coût analyse labo	
F98	Frais de commande et de livraison - obligatoire pour toute commande de repères			18,40 €
D'autres modèles sont disponibles sur simple demande auprès de votre antenne de l'EdE régional				
Réf	Autres matériels d'identification	Quantité	Prix unitaire TTC	Prix total TTC en €
PTS	Pince jaune et noire pour boucles à biopsie TST		30,60 €	
PP	Pince rouge pour boucles plastiques et électroniques		30,60 €	
POB	Pointeau de rechange pour pince rouge		4,30 €	
PPT	Pointeau de rechange pour pince à biopsie TST		6,35 €	
Total T.T.C. :				€

Date :

SIGNATURE :

PAIEMENT A LA COMMANDE

◇ par chèque : à l'ordre de Agent Comptable de la C.R.A. PACA.

◇ par virement : **merci de joindre l'avis de virement à la commande**
en précisant votre n° SIRET

Compte Crédit Agricole IBAN : FR76 1130 6000 3001 0205 3605 019
BIC : AGRIFRPP813

Délai de livraison : **4 semaines** après réception du bon de commande
accompagné du règlement.

* **La commande de boucles électroniques nécessite l'engagement de l'éleveur à respecter les dispositions spécifiques au bouclage électronique.**

- La boucle électronique doit être posée sur l'**oreille gauche** du veau avec la pince et le pointeau adaptés.

- L'engagement dans l'utilisation des boucles électronique est **annuel, pour la totalité des veaux à naître**, et renouvelable par tacite reconduction.

Les boucles électroniques proposées sont au standard **HDX**. Ce standard a été préféré au standard FDX, de technologie plus ancienne et dont la distance de lecture est plus faible, pour un tarif équivalent. Si vous souhaitez quand même obtenir des boucles électroniques en **FDX**, veuillez cocher la case Je souhaite obtenir des boucles en FDX plutôt qu'en HDX.

Si vous souhaitez électroniser la totalité de votre cheptel et poser des boucles électroniques sur des bovins déjà identifiés avec 2 boucles conventionnelles, veuillez nous contacter aux coordonnées ci-dessus.



Prophylaxie obligatoire : la BVD ou Virus de la Diarrhée Bovine

La Boucle d'identification TST pour les veaux : maillon essentiel du dispositif

Depuis Août 2019, un arrêté ministériel rend obligatoire la recherche de la BVD dans tous les troupeaux de bovins en France. Les veaux infectés permanents (« IPI ») sont le vecteur principal de la maladie (75% des troupeaux des Alpes du Sud ont rencontré le virus au cours des 3 dernières années !). Le moyen le plus simple et le plus précoce de déceler la BVD est le prélèvement d'un trocart de cartilage auriculaire, dès la naissance, au moyen de boucles de prélèvement « Ultra TST ».

Pourquoi acheter des boucles d'identification TST ?

Faire intervenir le vétérinaire à chaque naissance pour réaliser une prise de sang n'est pas envisageable c'est pourquoi il a été choisi la boucle TST. C'est le seul dispositif qui certifie un échantillon prélevé par un éleveur et un acheminement au laboratoire à moindre coût.

Il permet la qualification individuelle à vie de « bovin garanti non-IPI » et la vérification de l'absence de circulation du virus de la BVD dans le troupeau.

Comment sont réalisés les prélèvements et les analyses ?

Une des 2 boucles d'identification permet le prélèvement de cartilage auriculaire au moyen d'une pince spécifique (jaune et noire). Chaque trocart se place dans un tube à glisser dans une « enveloppe bleue » pré-affranchie, à destination du laboratoire. Cette nouvelle enveloppe peut contenir **4 échantillons au maximum**, mais il est conseillé de la poster rapidement. **Si il vous reste des anciennes enveloppes T (blanches), il faut les utiliser en priorité.**

Pour tous renseignements, contactez votre GDS

GDS des Alpes-Maritimes 04.97.25.76.57

ou le site internet : gds-paca.org